



PARITÉ

Notre Code Éthique, ainsi que les politiques développées dans ce cadre, garantissent et promeuvent l'égalité hommes-femmes.

De plus, ce même Code Éthique encourage la communication ouverte en cas de comportements éventuellement contraires à la parité et régit un canal direct et officiel permettant de signaler les manquements éventuels dans ce domaine au président du Comité d'audit, comité délégué du Conseil d'administration.

En France, un Accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la qualité de vie au travail est en vigueur et les règles relatives à la prévention en cas de harcèlement sont intégrées au règlement intérieur de l'entreprise.

Depuis août 2019, Puig France SAS publie l'index de l'égalité Femmes-Hommes relatif à ses établissements. Ci-dessous les détails de l'Index pour l'année 2022.

Liste des indicateurs	Points obtenus	Nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- Écart de rémunération (en %)	36	40
2- Écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	20	20
3- Écarts de promotions (en points de %)	15	15
4- Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	15	15
5- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	5	10
Total des indicateurs calculables	91	100
INDEX (sur 100 points)	91	100